

---

# Fiches

---

Confort, qualité  
et défauts du logement



### **Avertissement**

Sauf mention contraire, les données sur les logements concernent les résidences principales en logement ordinaire (champ de l'enquête Logement) et les données relatives aux ménages concernent les ménages vivant dans ces logements.

Les cartes présentées s'appuient sur la géographie communale relative à 2015.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles.

Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

### **Signes conventionnels utilisés**

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## 6.1 Qualité du logement et défauts de confort

En quarante ans, le confort des logements s'est considérablement amélioré. Le **confort sanitaire de base** est quasi intégralement acquis en 2013, alors qu'à la fin des années 1970, un logement sur quatre n'avait ni baignoire ni douche et un sur quatre manquait de toilettes à l'intérieur.

Au fil du temps, avec l'amélioration globale du confort, la perception de la qualité des logements a évolué. Parmi les défauts déclarés par leurs occupants, certains sont très fréquents (de l'ordre de 20 % des logements), comme la présence d'humidité sur les murs ou les problèmes d'isolation, qu'ils soient thermiques ou liés à des courants d'air. Le décret du 30 janvier 2002 relatif à la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) de décembre 2000 précise les conditions que doit satisfaire un logement pour garantir la santé ou la sécurité de ses occupants, et les équipements dont il doit être pourvu en termes de surface et volume habitables, de qualité du bâti, de dispositifs d'isolation, d'installation électrique, de chauffage, d'éclairage naturel, etc.

Les **défauts de confort les plus graves** parmi ceux mesurés par l'enquête Logement depuis le début des années 2000 constituent en ce sens un indicateur important pour apprécier les évolutions récentes de la qualité de l'habitat. En 2013, plus de trois logements sur quatre (près de 78 % contre 75 % en 2001) ne présentent aucun défaut. À l'inverse, 3,4 % des logements présentent encore deux défauts graves ou plus, et c'est le cas de

6,5 % des logements construits avant 1949. Le logement est d'autant plus en défaut grave qu'il comporte un petit nombre de pièces. Les ménages qui occupent ces logements sont aussi plus souvent locataires, surtout dans le secteur libre, ou logés gratuitement. Ils sont plus nombreux en proportion à mesure que l'on descend dans l'échelle des revenus. Les étrangers, en particulier originaires d'Afrique, sont plus présents dans ce type de logements.

L'appréciation de leur logement par les ménages ne se limite pas au constat matériel. Ainsi, bien qu'ils soient plus insatisfaits lorsque leur logement comporte au moins deux défauts graves, ils sont malgré tout 42,4 % à considérer que ces conditions sont satisfaisantes ou très satisfaisantes dans ce cas. D'autres critères peuvent jouer en effet, comme la qualité du quartier et des aménités, ou le **coût d'usage** du logement, ainsi qu'une réticence plus grande de la part des propriétaires à convenir qu'ils ne sont pas satisfaits de leur logement.

D'après la loi SRU, un logement décent doit avoir une surface minimale de 9 m<sup>2</sup> et une hauteur sous plafond d'au moins 2,20 mètres. En 2013, ces critères ne sont pas satisfaits pour 1,3 % des logements. Ces derniers présentent en outre au moins un défaut grave de confort dans un cas sur trois. Enfin, 0,6 % des ménages vivent dans un logement qui est sous le coup d'un arrêté d'insalubrité. Deux logements sur trois présentent dans ce cas au moins un des défauts graves mesurés par l'enquête Logement. ■

### Définitions

**Confort sanitaire de base** : un logement est considéré comme dépourvu du confort sanitaire de base s'il est privé d'un des trois éléments que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, des WC à l'intérieur.

**Défauts graves de confort** : absence des éléments de base du confort sanitaire, ou défauts présentant un danger pour la santé ou la sécurité des occupants. 12 défauts graves ont été repérés grâce à l'enquête Logement. Voir *annexe Glossaire*.

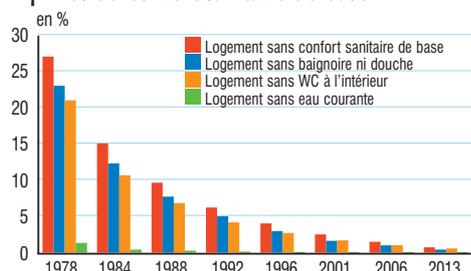
**Coût d'usage** : correspond, pour un locataire, au loyer versé tandis que pour un propriétaire, il s'agit des dépenses d'occupation et du coût de l'opportunité financière manquée en termes de placement.

### Pour en savoir plus

- « Être locataire, une situation plus durable dans le secteur social que dans le secteur libre », dossier publié dans cet ouvrage.

# Qualité du logement et défauts de confort 6.1

## 1. Évolution de la proportion de logements privés du confort sanitaire de base



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 1978, 26,9 % des logements n'avaient pas le confort sanitaire de base (absence d'au moins un élément parmi l'eau courante, une baignoire ou une douche, WC à l'intérieur). 22,9 % n'avaient ni baignoire ni douche.

Source : Insee, enquêtes Logement.

## 2. Répartition des logements selon le nombre de défauts graves de confort depuis 2001

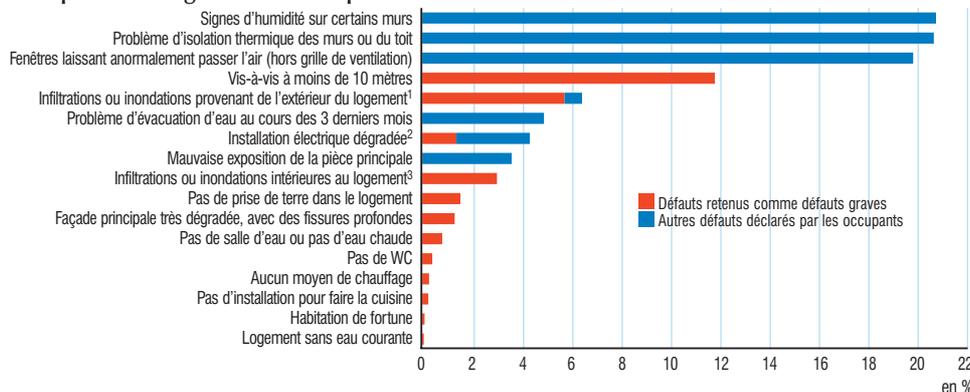
	2001	2006	2013
<b>Aucun défaut</b>			
<b>Ensemble</b>	<b>75,0</b>	<b>76,7</b>	<b>77,5</b>
Individuel	76,4	78,2	79,9
Collectif	73,3	74,7	74,5
<b>1 défaut</b>			
<b>Ensemble</b>	<b>20,1</b>	<b>19,7</b>	<b>19,1</b>
Individuel	19,1	18,5	17,3
Collectif	21,4	21,2	21,3
<b>2 défauts ou plus</b>			
<b>Ensemble</b>	<b>4,9</b>	<b>3,6</b>	<b>3,4</b>
Individuel	4,5	3,2	2,8
Collectif	5,3	4,1	4,1

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2013, 77,5 % des ménages vivent dans un logement sans défaut grave de confort. C'est le cas de 79,9 % des ménages vivant dans un logement individuel et de 74,5 % de ceux vivant dans un logement collectif.

Source : Insee, enquêtes Logement, 2001, 2006, 2013.

## 3. Proportion de logements affectés par un défaut



1. Les infiltrations peuvent être dues à une mauvaise étanchéité des murs extérieurs, du toit, du sol, des portes ou des fenêtres. On retient comme défaut grave l'absence d'étanchéité des murs, du toit ou du sol.

2. L'installation électrique peut être dégradée ou comporter des fils non protégés. On retient comme défaut grave la déclaration explicite d'une installation dégradée.

3. Dues à des fuites d'eau dans la plomberie.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : 6,4 % des ménages déclarent des infiltrations ou inondations ; pour 5,7 %, elles proviennent d'une mauvaise étanchéité des murs, des toits ou du sol (retenue comme défaut grave).

Source : Insee, enquête Logement 2013.

## 4. Caractéristiques des logements présentant au moins deux défauts graves de confort

Ensemble des logements	Date de construction du logement			Nombre de pièces				Statut d'occupation			
	Avant 1949	1949-1998	1999 et après	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces ou plus	Propriétaire	Locataires du secteur social	Locataire du secteur libre	Logé gratuitement
<b>3,4</b>	6,5	2,5	1,3	7,5	5,5	3,9	2,3	2,1	3,8	6,0	6,2

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

## 5. Opinion des ménages selon le nombre de défauts graves de confort de leur logement

	Aucun défaut	1 défaut	2 défauts ou plus	Ensemble
<b>Conditions de logement actuelles</b>				
Satisfaisantes ou très satisfaisantes	80,0	68,8	42,4	<b>76,6</b>
Acceptables	16,1	21,4	29,3	<b>17,5</b>
Insatisfaisantes ou très insatisfaisantes	3,9	9,8	28,3	<b>5,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Proportion de ménages qui souhaitent changer de logement	20,2	28,9	43,5	<b>22,6</b>

Champ : France métropolitaine.

Lecture : 42,4 % des ménages occupant un logement qui comporte au moins 2 défauts graves de confort jugent leurs conditions de logement satisfaisantes ou très satisfaisantes. 20,2 % des ménages occupant un logement qui ne comporte aucun défaut grave souhaitent en changer.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

## 6.2 Surfaces, nombre de pièces, espaces attenants

En 2013, la **surface** moyenne des logements s'élève à 90,9 m<sup>2</sup> en France métropolitaine, 112,2 m<sup>2</sup> dans l'habitat individuel et 63,0 m<sup>2</sup> dans le collectif. Alors que la surface des maisons a continué d'augmenter très légèrement (+ 1 %) entre 2006 et 2013, celle des appartements, qui stagnait depuis 25 ans, recule de 4 %. Le nombre moyen de personnes par logement a régulièrement diminué depuis les années 1980, pour passer de 2,7 en 1984 à 2,3 en 2013. Cette baisse est liée au vieillissement de la population, les parents restant souvent dans leur logement après le départ de leurs enfants ainsi que le conjoint survivant lorsqu'un des membres du couple décède. Elle s'explique aussi par la multiplication des décohabitations provoquées par les ruptures conjugales. En 2013, les logements comptent en moyenne **4 pièces d'habitation**, soit 4,9 dans l'individuel et 2,9 dans le collectif. Ces données sont stables depuis 20 ans. Chaque membre d'un ménage dispose en moyenne de 2,0 pièces en maison individuelle contre 1,5 en 1984, et de 1,5 pièce en appartement contre 1,3 en 1984.

Les locataires vivent dans des logements plus petits que les propriétaires. Ces derniers, en moyenne plus âgés et plus souvent logés dans l'individuel, disposent en moyenne de

109 m<sup>2</sup>, alors que les locataires ont moins de 70 m<sup>2</sup> (68,7 m<sup>2</sup> pour les locataires du secteur social et 65,7 m<sup>2</sup> pour ceux du secteur libre). La surface du logement varie fortement selon l'âge : les ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus disposent en moyenne d'environ 60 m<sup>2</sup> par personne, alors que ceux de moins de 30 ans disposent d'un peu plus de 30 m<sup>2</sup> par personne. Par ailleurs, la surface par personne des logements augmente à mesure que la taille de l'agglomération diminue. Dans l'unité urbaine de Paris, la surface moyenne par personne est de 31 m<sup>2</sup>, elle est de 47 m<sup>2</sup> dans les communes rurales.

La quasi-totalité des maisons construites après 1975 ont un jardin. Dans l'habitat collectif, près de quatre logements sur dix disposent d'espaces extérieurs partagés au niveau de la résidence et 42 % disposent d'un local fermé pour déposer poussettes ou vélos. Un appartement sur deux possède un balcon ou une loggia. 86 % des logements individuels ont un parking ou un garage, souterrain ou de plein air. Ce sont plus de 45 % des logements dans l'habitat collectif, où la présence d'un parking est d'autant plus fréquente que la date d'achèvement du logement est récente. Plus des trois quarts des logements construits après 1999 en sont dotés. ■

### Définitions

**Surface du logement** : surface habitable y compris couloir, cuisine, salle de bain, WC. Sont exclus les balcons, terrasses, vérandas, caves, parkings et greniers.

**Pièces d'habitation** : dans l'enquête Logement, on compte les pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface excède 12 m<sup>2</sup>) ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service, etc.). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, WC.

## Surfaces, nombre de pièces, espaces attenants 6.2

### 1. Taille et occupation des logements depuis 1984

	1984	1988	1992	1996	2001	2006	2013
<b>Par logement</b>							
<b>Surface moyenne (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>82,0</b>	<b>84,8</b>	<b>86,4</b>	<b>88,1</b>	<b>89,6</b>	<b>91,2</b>	<b>90,9</b>
Individuel	96,4	100,0	102,5	105,4	108,1	111,1	112,2
Collectif	65,1	66,0	66,1	65,8	65,2	65,6	63,0
<b>Nombre moyen de pièces</b>	<b>3,8</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>
Individuel	4,4	4,6	4,7	4,8	4,8	4,8	4,9
Collectif	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9
<b>Nombre moyen de personnes</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>
Individuel	2,9	2,9	2,8	2,7	2,6	2,5	2,5
Collectif	2,4	2,3	2,2	2,2	2,1	2,0	1,9
<b>Par personne</b>							
<b>Surface moyenne (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>30,7</b>	<b>32,4</b>	<b>34,1</b>	<b>35,5</b>	<b>37,5</b>	<b>40,2</b>	<b>40,3</b>
Individuel	33,1	34,8	36,9	38,7	41,2	44,3	45,0
Collectif	27,3	28,7	29,7	30,3	31,3	33,5	32,5
<b>Nombre moyen de pièces</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
Individuel	1,5	1,6	1,7	1,8	1,8	1,9	2,0
Collectif	1,3	1,3	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5
<b>Proportion de maisons individuelles (en %)</b>	<b>54,0</b>	<b>55,4</b>	<b>55,8</b>	<b>56,2</b>	<b>56,7</b>	<b>56,3</b>	<b>56,6</b>

Champ : France métropolitaine.

Note : la légère diminution des surfaces mesurée par l'enquête Logement en 2013 pourrait pour partie refléter un changement dans le comportement de réponse des ménages ; ces derniers pourraient en effet avoir une connaissance plus précise que par le passé du métrage de leur logement du fait de la législation plus contraignante en matière de déclaration des surfaces dans les années 2000.

Source : Insee, enquêtes Logement.

### 2. Taille et occupation des logements

	Surface moyenne du logement (en m <sup>2</sup> )			Nombre moyen de pièces par logement			Nombre moyen de personnes par logement		
	Ensemble	Individuel	Collectif	Ensemble	Individuel	Collectif	Ensemble	Individuel	Collectif
<b>Ensemble</b>	<b>90,9</b>	<b>112,2</b>	<b>63,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,9</b>	<b>2,9</b>	<b>2,3</b>	<b>2,5</b>	<b>1,9</b>
<b>Statut d'occupation</b>									
Propriétaire non accédant	109,2	116,9	77,5	4,8	5,1	3,5	2,0	2,1	1,7
Propriétaire accédant	109,2	120,1	71,1	4,7	5,1	3,3	3,1	3,3	2,3
Locataire du secteur social	68,7	81,2	66,2	3,2	3,8	3,1	2,3	2,7	2,2
Locataire du secteur libre	65,7	89,1	55,3	3,0	4,0	2,5	2,0	2,5	1,8
Autres statuts	55,7	89,1	41,2	2,6	4,0	1,9	1,7	2,1	1,5
<b>Type d'unité urbaine</b>									
Commune rurale	113,5	116,4	70,3	4,8	4,9	3,2	2,4	2,5	1,8
De moins de 100 000 habitants	94,4	109,4	64,4	4,2	4,8	3,0	2,2	2,4	1,8
De 100 000 habitants ou plus (hors UU de Paris)	81,9	111,5	63,4	3,6	4,9	2,9	2,1	2,5	1,9
Unité urbaine de Paris	71,1	107,9	60,4	3,3	4,9	2,8	2,3	2,9	2,1
<b>Âge de la personne de référence</b>									
Moins de 30 ans	56,9	91,6	46,0	2,6	4,0	2,1	1,8	2,5	1,6
De 30 à 39 ans	84,4	109,3	60,5	3,7	4,7	2,8	2,9	3,4	2,5
De 40 à 49 ans	96,4	117,3	67,0	4,2	5,1	3,1	3,1	3,5	2,5
De 50 à 64 ans	97,9	116,0	67,4	4,3	5,0	3,1	2,2	2,3	1,9
65 ans ou plus	95,3	109,5	69,8	4,2	4,8	3,2	1,6	1,7	1,4

Champ : France métropolitaine.

Note : la surface moyenne par personne du logement s'obtient en divisant la surface moyenne du logement par le nombre moyen de personnes par logement.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

### 3. Part des logements bénéficiant d'espaces attenants

en %

	Habitat individuel				Habitat collectif				
	Avec jardin	Garage ou box ouvert en sous-sol ou parking extérieur privatif	Cave	Véranda	Avec espaces extérieurs partagés	Avec local fermé (vélo, poussette)	Balcon-loggia	Garage ou box ouvert en sous-sol ou parking extérieur privatif	Cave
Avant 1949	90,4	73,1	55,7	12,0	36,4	25,7	21,2	21,2	49,6
De 1949 à 1974	95,3	87,3	54,5	15,5	40,9	45,9	61,3	42,7	68,7
De 1975 à 1981	97,4	92,9	48,7	16,4	44,1	54,4	65,7	56,3	58,1
De 1982 à 1989	97,8	94,9	40,4	15,0	40,1	48,4	62,1	56,7	44,7
De 1990 à 1998	96,7	92,2	33,6	10,1	37,7	44,8	62,3	64,4	34,4
De 1999 à 2013	97,5	93,0	18,7	3,4	35,2	47,7	64,5	77,5	30,8
<b>Ensemble</b>	<b>94,8</b>	<b>85,9</b>	<b>44,6</b>	<b>11,9</b>	<b>39,2</b>	<b>42,3</b>	<b>52,8</b>	<b>45,6</b>	<b>54,5</b>

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

## 6.3 Peuplement des logements

En 2013, en France métropolitaine, hors étudiants qui occupent plutôt de petits logements mais dont la situation transitoire n'est pas appréhendée de manière fine dans l'enquête Logement, 22,1 % des ménages vivent dans un logement en situation de **peuplement** dit « normal » : le nombre de pièces correspond au nombre nécessaire au ménage au regard d'une **norme d'occupation**. 69,5 % occupent des logements disposant d'au moins une pièce de plus que la norme (situation de sous-peuplement). Enfin, 8,4 % vivent en situation de surpeuplement. Ce dernier est modéré pour les neuf dixièmes d'entre eux (il manque une pièce) et accentué pour les autres (il manque au moins deux pièces).

En près de trente ans, en lien avec l'augmentation des surfaces des logements et la diminution de la taille des ménages, le surpeuplement a fortement baissé. En 2013, ce phénomène concerne 8,4 % des ménages, soit 8 points de moins qu'en 1984. Dans le même temps, les situations de sous-peuplement se sont développées (59,6 % des ménages en 1984, 69,5 % en 2013). En 2013, le sous-peuplement concerne deux fois plus les ménages de plus de 65 ans (85,3 % d'entre eux) que ceux de moins de 30 ans (42,8 % d'entre eux). Après le départ de leurs enfants, les couples conservent souvent leur logement.

Les ménages les moins aisés, appartenant au premier quartile de revenu annuel par unité de consommation, sont 6 fois plus touchés par le surpeuplement que ceux du dernier quartile. Pour le surpeuplement accentué, cet écart se creuse : les ménages du premier quartile sont 11 fois plus touchés que les ménages du dernier quartile. Le surpeuplement concerne

particulièrement les ménages habitant les grandes unités urbaines, où le coût du logement est plus élevé, notamment l'unité urbaine de Paris (17,8 % des ménages sont concernés par le surpeuplement modéré et 2,8 % par le surpeuplement accentué). Dans l'habitat collectif, qui est davantage concentré dans les grandes unités urbaines, les ménages sont plus exposés au surpeuplement que dans l'individuel, et on relève une légère reprise du phénomène depuis 2006.

Logés en majorité dans le collectif, les locataires sont davantage concernés par le surpeuplement (16,9 % dans le secteur social et 14,7 % dans le secteur libre) que les propriétaires (1,7 % des non-accédants et 5,0 % des accédants). À l'inverse, le sous-peuplement est fréquent dans l'habitat individuel : en 2013, près de 9 ménages sur 10 vivant dans une maison sont en situation de sous-peuplement, dont près de 1 ménage sur 4 en situation de sous-peuplement très accentué. De même, pour les propriétaires, 90,4 % des accédants sont dans des logements plus grands que la norme, et ce taux s'élève à 78,5 % pour les non-accédants.

Les familles monoparentales et les couples avec enfant(s) sont plus concernés par le surpeuplement que la moyenne (respectivement 20,9 % et 15,0 % en 2013). À l'opposé, les couples sans enfant, qui sont en moyenne plus âgés, vivent en grande majorité dans des logements sous-peuplés (89,4 % en 2013). Les ménages immigrés sont 4 fois plus touchés par le surpeuplement que les ménages non immigrés (20,0 % contre 5,7 % en 2013) et 24 fois plus par les situations de surpeuplement accentué (4,6 % contre 0,2 % en 2013). ■

### Définitions

**Indice de peuplement** : caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et le nombre de pièces nécessaires au ménage.

**Occupation « normale »** : voir *annexe Glossaire* à indice de peuplement.

### Pour en savoir plus

- « Cinq millions de personnes vivent dans un logement suroccupé », Insee 2013.

## Peuplement des logements 6.3

### 1. Évolution du peuplement des logements depuis 1984

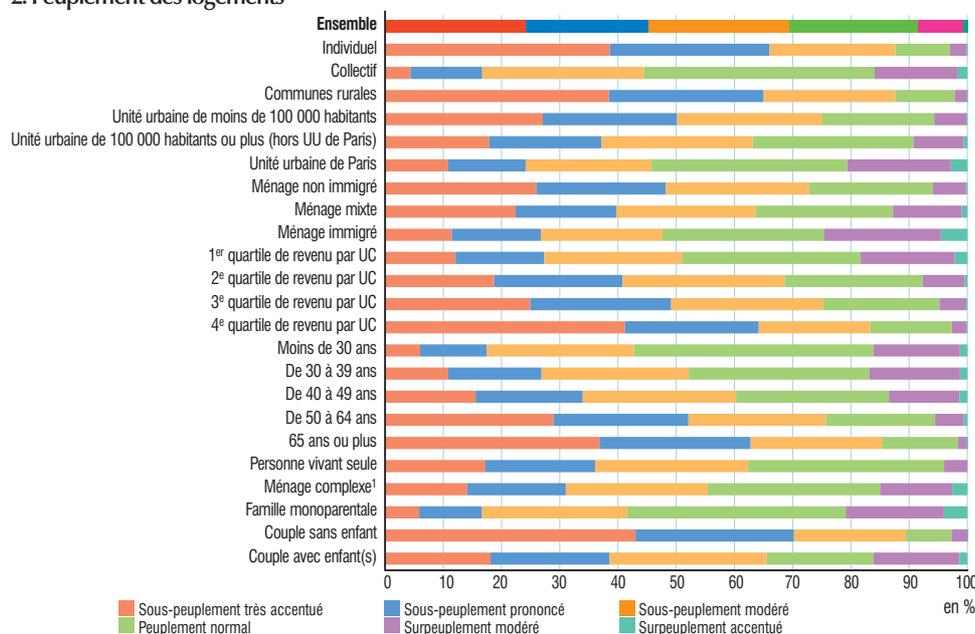
	en %						
	1984	1988	1992	1996	2001	2006	2013
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>						
<b>Sous-peuplement</b>	<b>59,6</b>	<b>63,0</b>	<b>66,0</b>	<b>67,2</b>	<b>67,7</b>	<b>69,3</b>	<b>69,5</b>
<b>Peuplement normal</b>	<b>23,9</b>	<b>20,4</b>	<b>19,4</b>	<b>21,7</b>	<b>22,5</b>	<b>22,3</b>	<b>22,1</b>
<b>Surpeuplement</b>	<b>16,5</b>	<b>16,6</b>	<b>14,7</b>	<b>11,0</b>	<b>9,8</b>	<b>8,4</b>	<b>8,4</b>
<b>Type d'habitat</b>							
<b>Individuel</b>							
Sous-peuplement	74,4	77,7	81,7	83,6	84,4	86,6	87,6
Surpeuplement	11,2	9,5	7,2	5,9	4,9	3,6	3,0
<b>Collectif</b>							
Sous-peuplement	41,9	44,4	45,3	45,2	44,6	46,3	44,5
Surpeuplement	22,9	25,6	24,4	17,9	16,5	14,7	15,9
<b>Statut d'occupation</b>							
<b>Propriétaire non accédant</b>							
Sous-peuplement	76,4	81,0	85,3	86,9	88,1	90,3	90,4
Surpeuplement	7,9	6,5	4,4	3,2	2,2	2,0	1,7
<b>Propriétaire accédant</b>							
Sous-peuplement	73,3	75,0	76,3	78,2	77,5	78,6	78,6
Surpeuplement	11,0	10,2	9,5	7,6	7,1	5,5	5,0
<b>Locataire du secteur social</b>							
Sous-peuplement	39,1	40,8	43,1	43,1	42,1	44,1	45,2
Surpeuplement	23,8	25,5	24,5	20,8	20,0	15,3	16,9
<b>Locataire du secteur privé</b>							
Sous-peuplement	42,9	44,4	46,1	46,4	45,6	45,8	45,3
Surpeuplement	23,5	26,9	24,6	17,1	15,5	14,7	14,7

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Note : la proportion de ménages en situation de peuplement normal s'obtient par complément à 100 % de la proportion de ménages en situation de sous-peuplement ou de surpeuplement.

Source : Insee, enquêtes Logement.

### 2. Peuplement des logements



1. Voir annexe Glossaire à type de ménage.

Champ : France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

## 6.4 Perception du bruit et environnement...

**E**n 2013, 86,8 % des ménages considèrent l'isolation phonique de leur logement comme bonne, et cette opinion augmente par rapport à 2001 (82,8 %). Les ménages qui vivent dans l'habitat individuel sont satisfaits à plus de 90 %. Le constat est plus réservé dans le collectif (75,5 % des ménages sont satisfaits), mais la satisfaction est d'autant plus élevée que le logement a été construit récemment. La période 1949-1974 est particulière, car seulement deux ménages sur trois résidant dans un logement collectif bâti durant cette période sont satisfaits de l'isolation phonique. Les logements étaient alors construits rapidement, avec des matériaux offrant peu d'isolation sonore et thermique. Après 1974, les normes sont devenues plus exigeantes, notamment au cours des années 1990. En outre, le taux d'équipement en fenêtres à double vitrage a augmenté de près de 25 points au cours des dix dernières années : il est passé de 58,8 % en 2001 à 83,6 % en 2013.

Plus d'un ménage sur cinq entend du bruit le jour de manière assez ou très fréquente. Cette proportion atteint plus de la moitié en intégrant ceux qui déclarent ces bruits peu fréquents. La nuit, la fréquence des **bruits perçus** diminue de moitié : 1 ménage sur 10 en entend de manière assez ou très fréquente. Dans l'habitat individuel, 13,1 % des ménages considèrent que les bruits de jour sont assez ou très fréquents (4,5 % la nuit), ils sont plus de 30 % dans le collectif (18,6 % la nuit). De jour comme de nuit, la perception du bruit diminue à mesure que le logement est plus récent. Les deux principales origines des nuisances sonores ressenties le jour sont la circulation et les bruits de voisinage, la circulation étant surtout citée dans l'individuel (74,1 %). Dans le collectif sont cités aussi bien les bruits de voisinage

(47,9 %) que ceux de la circulation (43,2 %). La nuit, les ménages se plaignent moins des bruits de circulation et davantage des bruits de voisinage, notamment dans l'habitat collectif.

La grande majorité des ménages expriment une satisfaction bonne ou moyenne sur l'environnement de leur logement et de leur quartier. Dans les grandes unités urbaines, les mauvaises opinions se portent d'abord sur l'accessibilité en voiture, l'entretien des rues et la qualité de l'air, avec une insatisfaction plus marquée dans l'unité urbaine de Paris que dans les autres grandes unités urbaines sur l'accessibilité en voiture et la qualité de l'air. Les mauvaises opinions sur la sécurité du quartier sont aussi plus fréquentes dans les grandes unités urbaines, les ménages de l'unité urbaine parisienne exprimant cinq fois plus de mauvaises opinions que ceux des communes rurales. En ce qui concerne le voisinage, en enlevant les 10,1 % des ménages qui déclarent ne pas avoir de relations avec leurs voisins, ceux qui considèrent leurs relations comme mauvaises sont rares, aussi bien en ville qu'à la campagne (moins de 2 %).

Dans les communes rurales, les insatisfactions portent davantage sur l'accessibilité par les transports en commun, inexistants ou jugés insuffisants. 55,7 % des ménages (contre moins de 1 % dans l'unité urbaine de Paris) déclarent ne pas en disposer du tout ou disposer seulement de transports scolaires. Parmi ceux qui expriment une opinion, 28,3 % les jugent insatisfaisants. De même pour les commerces de proximité, 34 % déclarent ne pas en disposer (contre 3,1 % dans l'unité urbaine de Paris) et parmi les ménages exprimant une opinion, 11 % en sont mécontents. ■

### Définitions

**Bruits perçus** : bruits entendus le jour ou la nuit dans le logement avec les fenêtres fermées, venant de l'extérieur ou de l'intérieur du logement, qu'ils gênent ou non le ménage.

### Pour en savoir plus

- « Cinquante ans d'évolution des conditions de logement des ménages », *Données sociales - La société française*, édition 2006, Insee.

## ... des logements 6.4

### 1. Opinion des ménages sur le niveau d'insonorisation de leur logement selon le type d'habitat et l'année d'achèvement

	Ensemble		Individuel		Collectif	
	Isolation phonique bonne ou moyenne	Isolation phonique mauvaise	Isolation phonique bonne ou moyenne	Isolation phonique mauvaise	Isolation phonique bonne ou moyenne	Isolation phonique mauvaise
	en %					
<b>Ensemble</b>	<b>86,8</b>	<b>13,2</b>	<b>95,5</b>	<b>4,5</b>	<b>75,5</b>	<b>24,5</b>
Avant 1949	85,9	14,1	93,6	6,4	72,2	27,8
De 1949 à 1974	79,1	20,9	94,0	6,0	68,7	31,3
De 1975 à 1981	88,6	11,4	97,2	2,8	77,6	22,4
De 1982 à 1989	92,7	7,3	97,2	2,8	83,2	16,8
De 1990 à 1998	92,5	7,5	95,8	4,2	88,1	11,9
De 1999 à 2013	95,8	4,2	98,2	1,8	90,6	9,4

Champ : France métropolitaine.  
Source : Insee, enquête Logement 2013.

### 2. Origine principale des bruits perçus le jour et la nuit

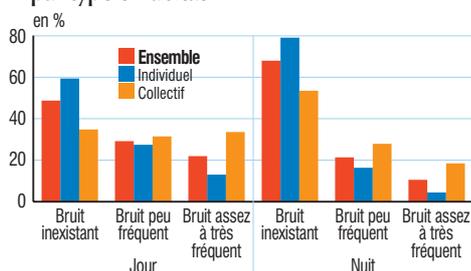
	en %		
	Individuel	Collectif	Ensemble
<b>La circulation (voitures, trains, avions...)</b>			
Jour	74,1	43,3	<b>53,7</b>
Nuit	65,9	31,1	<b>39,5</b>
<b>Les bruits de voisinage (bricolage, musique, enfants, chiens...)</b>			
Jour	18,2	47,8	<b>37,8</b>
Nuit	20,7	56,2	<b>47,5</b>
<b>Autres<sup>1</sup></b>			
Jour	7,7	8,9	<b>8,5</b>
Nuit	13,5	12,8	<b>12,9</b>

1. Établissements environnants (usines, commerces, écoles, lieux de culte, etc), installations techniques du logement ou de l'immeuble (ascenseur, chaufferie, ventilation, etc.).

Champ : France métropolitaine, ménages ayant répondu que les bruits étaient assez à très fréquents.

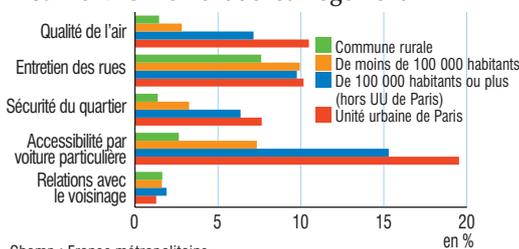
Source : Insee, enquête Logement 2013.

### 3. Fréquence des bruits perçus le jour et la nuit par type d'habitat



Champ : France métropolitaine.  
Source : Insee, enquête Logement 2013.

### 4. Part des ménages ayant une mauvaise opinion sur l'environnement de leur logement



Champ : France métropolitaine.  
Lecture : dans l'unité urbaine de Paris, 10,5 % des ménages jugent leur situation mauvaise concernant la qualité de l'air.  
Source : Insee, enquête Logement 2013.

### 5. Opinion des ménages sur l'accessibilité par les transports en commun et sur la proximité des commerces selon le type d'unité urbaine

	Seulement des transports scolaires	Pas de transports en commun	Pas de commerces de proximité	Opinion bonne, moyenne ou mauvaise	dont :		
					bonne	moyenne	mauvaise
<b>Opinion sur l'accessibilité par les transports en commun</b>							
<b>Ensemble</b>	<b>9,6</b>	<b>10,9</b>	<b>///</b>	<b>75,0</b>	<b>71,5</b>	<b>18,0</b>	<b>10,4</b>
Commune rurale	31,4	24,3	///	39,3	41,4	30,3	28,3
De moins de 100 000 habitants	7,8	14,4	///	70,5	65,7	21,4	12,9
De 100 000 habitants ou plus (hors UU de Paris)	1,2	3,3	///	92,0	80,5	13,5	5,9
Unité urbaine de Paris	0,2	0,7	///	98,6	79,5	14,9	5,6
<b>Opinion sur la proximité des commerces</b>							
<b>Ensemble</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>11,8</b>	<b>88,1</b>	<b>74,4</b>	<b>19,5</b>	<b>6,1</b>
Commune rurale	///	///	34,0	65,9	59,4	29,6	11,0
De moins de 100 000 habitants	///	///	8,8	91,2	76,6	18,0	5,4
De 100 000 habitants ou plus (hors UU de Paris)	///	///	4,1	95,9	78,6	17,0	4,5
Unité urbaine de Paris	///	///	3,1	96,8	75,9	18,0	6,1

Champ : France métropolitaine.  
Lecture : dans les communes rurales, parmi les 39,3 % de ménages ayant exprimé une opinion sur l'accessibilité de leur logement par les transports en commun, 28,3 % jugent leur situation mauvaise.

Note : 4,5 % des ménages n'ont pas exprimé d'opinion sur l'accessibilité de leur logement par les transports en commun.

Source : Insee, enquête Logement 2013.